



Problème caf (trop percu rsa)

Par **lilly32**, le **24/01/2012** à **05:31**

Bonjour,

Je voudrais savoir si nous avons une chance d'avoir une remise de dette gracieuse car mon compagnon travaille en CDI/35h.

On doit rembourser 401,55 euros de trop perçu de RSA.

Soit disant que mon compagnon n'a pas déclaré son 13ème mois ou comme il a changé de statut professionnel(CDI) bien on a trop touché d argent.

Je précise que ça c est le discours de plusieurs agents CAF qu on a eu au téléphone donc c est à ne rien comprendre.

Merci d avance pour votre réponse.

Par **aurore**, le **05/02/2012** à **17:25**

bonsoir

faite auprès de la caf une demande d'exonération de votre créance en expliquant la situation, que vous avez oublié de déclarer le 13 mois, en expliquant les frais que vous avez mensuellement, loyer, électricité, nourriture, frais d'essence etc bien listée, et votre demande passera en commission, mais il faut la faire.

Par contre pensez à demander un étalement de la dette, en accord avec eux, sinon au prochain paiement, si la caf peut, selon le montant à payer elle retiendra la totalité de la créance en une seule fois, et votre demande d'exonération ne servira plus à rien. Donc en premier lieu, téléphonez à la caf pour demander un étalement de la créance, le plus petit soit-il.

Bonne fin de week end